

COLLECTIF VACANCES FAMILLE FIRMINY

PROJET 2015



INITIATEURS DU PROJET

- Caisse d'Allocations Familiales de Saint-Étienne / Antenne de l'Ondaine
Personne en charge du projet : Christine GEREY
Téléphone : 04.77.40.21.80
- Centre d'Animation de Firminy Vert
Personne en charge du projet : Lidia MARTINEZ
Téléphone : 04.77.56.12.31
- Maison Pour Tous
Personne en charge du projet : Lauriane SERODON
Téléphone : 04.77.10.05.00
- Centre Social de Sous-Paulat
Personne en charge du projet : Coralie CORNILLON
Téléphone : 04.77.56.32.09
- Centre Social du Soleil Levant
Personne en charge du projet : Hugo FAYOLLE
Téléphone : 04.77.56.23.09
- Epicerie sociale et solidaire « Le p'tit pont de Layat »
Personne en charge du projet : Lauriane SERODON
Téléphone : 04.77.56.02.87
- Conseil Général- Délégation à la Vie Sociale
Personne en charge du projet : Elodie JOUVE
Téléphone : 04.77.10.11.20

SOMMAIRE

I OBJECTIFS DES PARTENAIRES	2
II OBJECTIFS DES FAMILLES	3
III PROFIL DES FAMILLES	4
3-1 Public visé	4
3-2 Orientation des familles	4
VI PARTENAIRES DU PROJET	5
4-1 Partenaires acteurs.....	5
4-2 Partenaires associés	6
4-3 Partenaires financiers	7
V MODALITES DE MISE EN OEUVRE	7
5-1 Elaboration du projet 2014.....	7
5-2 Information et accompagnement des familles en collectif.....	8
5-3 Préparation du séjour et suivi individuel.....	9
5-4 Participation financière des familles	9
5-5 Coordination.....	10
VI MONTAGE FINANCIER	11
VII MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D’AUTOFINANCEMENT	11
VIII EVALUATION DU PROJET	12
8-1 Evaluation en cours de projet.....	12
8-2 Réunion de bilan de septembre avec les familles.....	12
8-3 Evaluation avec les partenaires	Erreur ! Signet non défini.

ANNEXES

Le projet vacances sur la commune de Firminy (17.133 habitants) est reconduit pour l'année 2015 après treize années de fonctionnement.

I OBJECTIFS DES PARTENAIRES

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels
Favoriser l'autonomie des familles dans le cadre de la vie quotidienne	Développer leurs capacités d'organisation et d'élaboration d'un projet
	Aider les familles à trouver en groupe les ressources nécessaires pour accéder à une meilleure autonomie
	Impliquer les familles dans l'organisation et le développement du projet
	Donner la possibilité de mettre en place des actions d'autofinancement
Permettre aux familles en difficulté de partir en vacances	Proposer l'accès à des séjours « réalisables » en partant du projet « idéal »
	Accompagner les personnes dans les démarches administratives
	Donner la possibilité aux familles de réaliser une épargne bonifiée et de mettre en place des actions d'autofinancement
Valoriser les parents dans leur rôle et les rendre acteurs de leur mieux être familial en axant le projet sur la parentalité	Encourager les familles à vivre des moments de détente favorisant les relations parents-enfants
	Montrer aux familles qu'elles sont capables d'aller au bout d'un projet
	Permettre aux familles de visualiser l'apport de leur implication dans l'autofinancement (estime de soi, acquisition de savoir-faire...)
	Donner la possibilité aux parents de s'impliquer dans la dynamique communale au même titre que les acteurs locaux
Impulser une dynamique de groupe sur la Commune	Permettre aux familles de se réunir autour d'un même objectif : les vacances
	Favoriser les échanges entre les parents sur leurs représentations des vacances
	Créer une solidarité entre les anciennes et les nouvelles familles
	Donner la possibilité à tous les partenaires sociaux de Firminy de co-construire un projet commun avec la participation directe des habitants

II OBJECTIFS DES FAMILLES (travaillés avec elles)

Objectifs Généraux	Objectifs Opérationnels
Etre accompagnées dans l'organisation des vacances	Avoir un soutien sur la plan administratif ainsi que la mise à disposition d'outils (internet, téléphone...)
	Avoir une aide pour les loisirs par le biais de l'auto financement, des chèques vacances, de VACAF
	Obtenir un soutien moral, des conseils et une aide administrative tout en restant acteurs de notre projet ; aide à la prise de décisions, nous montrer qu'on est capable, nous booster...
	Rechercher et mobiliser des ressources personnelles (prêt de voiture et/ou accompagnement sur place par amis ou membre de la famille)
Avoir un droit aux vacances	Partir en vacances est un droit: le projet vacance est élaboré tout en étant conscient de nos possibilités et de nos freins (budget, durée, lieu..)
	Effectuer une épargne «sécurisée» et bonifiée.
	Penser et mettre en place pour les familles qui le désirent des actions d'autofinancement (apprentissage du travail d'équipe, acquisition de connaissances et apport financier).
Faire partie d'un groupe et participer à sa dynamique	Sortir de chez soi, travailler en équipe dans le cadre des actions d'autofinancement pour apprendre à planifier, à écouter l'autre, à s'organiser... Ceci permet aussi une reconnaissance et une valorisation au-delà du groupe (ville: institutions et habitants)
	Partager avec les familles déjà parties : échanges d'expérience : sur les lieux de séjour, et sur la représentation des vacances de chaque famille.
	Trouver et mettre en place une solidarité entre nous , qui peut aller jusqu'à créer des relations amicales. Ce projet doit rassembler des habitants de quartier, de structure familiale, d'âge,...différents = ouvert à toute famille orientée par les professionnels
Partager des moments privilégiés tout au long du projet	Valorisation en tant que parent (offrir à sa famille un séjour vacances) et s'octroyer des temps permettant de se retrouver en famille
	Créer des liens au sein du groupe, sur la commune et sur les lieux de vacances et apprendre à connaître les autres. Ceci peut aller jusqu'à créer du lien et faire des rencontres amicales qui perdurent.
	Etre une aide pour les autres à tous les niveaux du projet et aussi pour l'autofinancement
	Partager des expériences, écouter les problématiques des autres membres du groupe (hors problèmes très personnels) et évoquer toutes les difficultés du quotidien.

III PROFIL DES FAMILLES

3-1 Public visé

Le projet 2015 s'adresse à 20 familles maximum ayant des difficultés à organiser leurs vacances.

Elles doivent répondre à un ou plusieurs critères sociaux :

- Familles pour lesquelles les vacances peuvent être un moyen de se valoriser, de s'insérer et /ou améliorer leur situation sociale et familiale.
- Familles ne partant jamais ou peu, notamment des familles monoparentales.
- Familles dont la situation financière est précaire : QF de la CAF < 700€ ou 800€ (si situation de handicap).

Comme en 2014, nous nous limitons aux familles qui ne sont jamais parties en vacances, ou très peu, en élargissant toutefois jusqu'à 5 départs maximum (consécutifs ou non). L'objectif étant encore de favoriser une dynamique de groupe et une solidarité entre les nouvelles et les anciennes familles.

3-2 Orientation des familles

- Les familles sont adressées par :
 - les Travailleurs Sociaux Référents de divers organismes.
 - les Travailleurs Sociaux du Collectif Vacances Famille.
- Le Travailleur Social à l'origine de l'orientation doit sensibiliser la famille et évaluer :
 - la motivation de celle-ci
 - l'effort financier à fournir (ses possibilités d'épargne)
 - sa volonté de s'insérer dans une dynamique de groupe

Cette préparation individuelle est **indispensable** et doit se concrétiser par la « **Fiche deliaison** » (**Annexe 1**) dûment complétée, fiche à transmettre à :

Mme GEREY Christine, Assistante Sociale CAF
1 place Charles de Gaulle 42700 FIRMINY
Tel : 04 77 40 21 80 Fax : 04 77 89 20 90

**Attention ! La date limite d'orientation des familles sur le Collectif est le
31 Mars 2015.**

VI PARTENAIRES DU PROJET

4-1 Partenaires acteurs

- **Les familles de Firminy orientées sur le projet**

Toutes les familles orientées sur le projet Vacances Famille Firminy sont actrices dans le cadre de ce projet et sont consultées régulièrement pour l'organisation et la mise en œuvre des différentes actions.

Elles assurent donc :

- La réflexion et l'élaboration conjointe du projet
- La co-animation des temps collectifs et réunions
- La coordination et la mise en œuvre des actions d'autofinancement (financière, organisationnelle...)

- **Le Centre Social Sous-Paulat (Coralie CORNILLON)**

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale assure :

- L'accompagnement individuel de 4 familles
- L'animation des temps collectifs et réunions
- Accompagnement des familles dans les démarches liées aux manifestations d'autofinancements
- Le suivi administratif collectif
- L'émergence de nouvelles actions
- Le repérage et l'orientation de familles pouvant entrer dans le dispositif

- **Le Centre Social Soleil Levant (Hugo FAYOLLE)**

Le Centre Social reçoit l'aide à la logistique de la CAF et gère le compte famille où les épargnes et les bénéfices de l'autofinancement des vacanciers sont déposés. Un bilan financier devra être transmis chaque fin d'année en annexe du bilan global du projet. Le centre social adhère à Vacances Ouvertes.

L'animateur de territoire assure :

- L'animation des temps collectifs et réunions
- La mise en place des permanences d'épargne, pendant les temps collectifs.
- Le suivi du dossier Vacances Ouvertes
- Le suivi administratif et la préparation des réunions thématiques et d'autofinancement
- Accompagnement des familles dans les démarches liées aux manifestations d'autofinancements
- La coordination financière du collectif
- L'émergence de nouvelles actions
- Le repérage et l'orientation de familles pouvant entrer dans le dispositif

- **Le Centre d'Animation de Firminy Vert (Lidia MARTINEZ)**

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale assure :

- L'accompagnement individuel de 6 familles
- L'animation des temps collectifs et réunions
- Le suivi administratif du collectif : rédaction des projets et bilans, statistiques...
- L'émergence de nouvelles actions
- Le repérage et l'orientation de familles pouvant entrer dans le dispositif

- **L'Agence CAF du Gier-Ondaine-Pilat (Christine GEREY)**

Une Assistante Sociale assure :

- L'accompagnement individuel de 6 familles
- Le suivi des dossiers VACAF,
- Le dossier aide à la logistique versée par la CAF de Saint Etienne,
- L'animation des temps collectifs et réunions.
- Le suivi administratif du collectif : rédaction des projets et bilans, statistiques...
- L'émergence de nouvelles actions.
- Le repérage et l'orientation de familles pouvant entrer dans le dispositif.

- **La Maison pour Tous (Lauriane SERODON)**

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale assure :

- L'accompagnement individuel de 2 familles
- L'animation des temps collectifs et réunions.
- Le suivi administratif du collectif : rédaction des projets et bilans, statistiques...
- L'émergence de nouvelles actions.
- Le repérage et l'orientation de familles pouvant entrer dans le dispositif.

- **L'Epicerie sociale et Solidaire « Le p'tit pont de Layat » (Lauriane SERODON)**

La Conseillère en Economie Sociale et Familiale assure :

- L'accompagnement individuel de 2 familles
- L'animation des temps collectifs et réunions.
- Le suivi administratif du collectif : rédaction des projets et bilans, statistiques...
- Le repérage et l'orientation de familles pouvant entrer dans le dispositif.
- L'émergence de nouvelles actions.

- **Le Pôle d'Action Sociale du Conseil Général (Elodie JOUVE)**

Une Assistante Sociale assure l'interface entre le comité technique et les Travailleurs Sociaux de secteur dans le cadre de l'orientation des familles et du suivi des Allocations Mensuelles éventuelles.

Les autres Travailleurs Sociaux de la DVS orientent les familles et évaluent les effets du projet sur la famille orientée.

4-2 Partenaires associés

Ils sont chargés d'orienter les familles vers le Collectif par le biais d'une fiche de liaison.

- Délégation à la Vie Sociale avec les Travailleurs sociaux de secteur et le service de l'Aide Sociale à l'Enfance
- L'antenne sociale CAF de l'Ondaine par le biais de Travailleurs Sociaux (thématiques : fonction parentale, accueil social...).
- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
- Carrefour Insertion (suivi RSA).
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- Entr'Aide Sociale (service de tutelle aux prestations familiales ou sociales)
- AGASEF (suivi RSA)

4-3 Partenaires financiers

- CAF de Saint-Etienne
- Vacances Ouvertes
- Conseil Général de la Loire
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

4-4 Partenaires liés à l'autofinancement

- Mairie de Firminy
- Conseil Général de la Loire
- REAPP
- Structure du collectif
- IREIS
- Commerçants.
- ...

Nous avons également divers partenaires sollicités lors de précédentes années et auxquels nous pourrions faire appel pour le fonctionnement du projet 2015.

V MODALITES DE MISE EN OEUVRE

5-1 Elaboration du projet 2015

- Au vu de la dynamique de groupe ayant émergée du projet 2012, nous avons souhaité continuer à impliquer les familles dans la réflexion et l'écriture du projet 2015.
- Dès la première réunion de présentation du projet, nous avons demandé aux familles quels étaient leurs souhaits au regard du Projet Vacances Familles Firminy pour élaborer leurs objectifs. Les anciennes familles et nouvelles familles ont ainsi pu aborder le fonctionnement des actions d'autofinancement, l'organisation du travail de groupe (planning, thèmes des réunions, types d'actions d'autofinancement...) ainsi que des modalités d'évaluation.

5-2 Information et accompagnement des familles en collectif

- Dès réception de la fiche de liaison, les familles sont invitées à une réunion d'information par les Travailleurs Sociaux du Collectif. Lors de cette première réunion nous faisons le point sur leurs représentations des vacances, leurs envies, sur leurs attentes face au projet. Nous demanderons aux familles ayant été impliquées dans le collectif 2014 de collaborer à la présentation du projet Vacances Famille Firminy avec les professionnels. Nous souhaitons que cette première rencontre se déroule de manière conviviale et nous envisageons une demi-journée d'échange avec les familles (sur un samedi matin afin de faciliter la présence des parents qui travaillent). Il est important pour cette rencontre que tous les professionnels du collectif soient présents ; cela permet que les familles repèrent le collectif en tant que tel, connaissent tous les professionnels, et voient que le projet Vacances Famille de Firminy est le fruit d'un travail en partenariat. Pour les professionnels, il est indispensable de participer à ce temps fort du projet marquant leur implication.
- Les familles seront ensuite invitées à participer à plusieurs rencontres collectives (**Annexe 2 : « Planning du projet Vacances Familles »**) qui ont pour but de :
 - créer une dynamique collective
 - mettre en place des petits groupes de réservations
 - favoriser l'entraide entre les familles
 - prévoir et mettre en œuvre des actions d'autofinancement.

Ces temps collectifs sont obligatoires pour les familles faisant partie du projet à raison d'au moins une fois par mois (les rencontres ayant lieu environ deux fois par mois).

Nous souhaitons mettre l'accent sur le fait que les familles soient considérées comme actrices à part entière du projet.

Lors de ces réunions collectives, deux professionnels seront présents, à tour de rôle, afin que les familles repèrent chaque professionnel et que le travail collectif et individuel ne soit pas scindé. Nous espérons ainsi créer une réelle dynamique afin qu'aux yeux des familles, les projets individuels ne soient pas dissociés du projet Vacances Famille.

Les réunions seront divisées en deux temps. Le premier temps sera celui lié au projet vacance et le deuxième temps sera réservé aux projets d'autofinancement. Nous avons choisi ce mode de réunion pour permettre la mixité entre les familles effectuant ou non les actions d'autofinancement.

- Au fil du projet, plusieurs réunions ou groupes de travail seront mis en place où nous travaillerons sur des thèmes choisis par les familles qui nous semblent pertinents. Plusieurs thèmes sont envisagés pour cette année :
 - Aborder la problématique du transport (assurances, permis, pannes de véhicules, SNCF...)
 - Mettre en place un fichier de centres de vacances fréquentés les années précédentes.
 - ...
- Une réunion de bilan avec les familles parties sera prévue au mois de septembre 2015. Sa forme dépendra du déroulement des différentes rencontres collectives et des propositions des familles. Nous souhaitons qu'elle se déroule de façon conviviale, ludique et dynamique pour favoriser l'échange aussi bien avec les parents qu'avec les enfants qui pourront être présents. Il est important aussi pour ce temps fort du projet Vacances Famille Firminy, que tous les professionnels soient présents.

5-3 Préparation du séjour et suivi individuel

- En parallèle du travail de groupe, les familles seront suivies individuellement par l'Assistante Sociale et les Conseillères ESF. Lors du 1^{er} rendez-vous, un « **Engagement réciproque** » (**Annexe 3**) sera signé entre les deux parties. Ensuite, des rendez-vous individuels avec les familles seront pris en fonction des besoins.
- Lors des rendez-vous individuels les travailleurs sociaux du collectif étudieront plus précisément avec elles :
 - Les objectifs de leur départ ainsi que leurs attentes.
 - Le budget familial (si besoin) et le budget du séjour à l'aide de la « **Fiche budget** » (**Annexe 4**)
 - Le calcul de l'épargne nécessaire en remplissant la « **Fiche épargne** » (**Annexe 5**)
 - Les contraintes matérielles (déplacements, matériel...)
 - Les autres problématiques personnelles.

Lors du choix du séjour, certains points seront à privilégier :

- Projet cohérent en adéquation avec le budget de la famille.
 - Possibilités de séjours en pension complète ou en location simple.
 - Qualité d'accueil sur le lieu des séjours.
 - Possibilité pour les familles de faire des achats alimentaires sur place.
 - Lieu de séjour accessible en train ou en car (si nécessaire).
 - Possibilités d'activités destinées aux enfants et aux adultes sur la structure de vacances.
 - Départ sur la période des vacances scolaires (hormis pour les familles dont les enfants ne rentrent pas dans les critères d'obligation scolaire.)
- Des échanges devront se mettre en place entre le travailleur social référent de la famille et le travailleur social du collectif afin de suivre la bonne conduite du projet et de s'informer mutuellement.
Ces échanges se feront par téléphone, par le biais de la « **Fiche navette** » (**Annexe 6**) ou par l'intermédiaire des familles.
 - Des permanences d'épargne, permettant aux familles de constituer le financement nécessaire à leurs projets de vacances, seront mises en place lors des temps collectifs. Sur la « **Fiche épargne** » (**Annexe 5**) donnée aux familles figurera un échéancier défini par la famille et le travailleur social du collectif.
Cette fiche sera nécessaire notamment pour signaler au service référent le non versement de l'épargne, afin que celui-ci puisse prendre contact avec la famille.

5-4 Participation financière des familles

- La part à charge des familles sera établie **au minimum à 20%** du coût total du séjour (hébergement, transport, alimentation).
- Quel que soit le montant restant à charge de la famille, celle-ci devra régler au moment de la réservation du séjour **jusqu'à 30%** du coût total de l'hébergement selon les centres de vacances.
Il sera demandé à toutes les familles d'effectuer une épargne mensuelle, même si les 30% d'acompte versés couvrent déjà leur part à charge du séjour global, de 10 € minimum par mois.

- Leur **épargne sera bonifiée** en chèques vacances ANCV à hauteur de :
 - Pour un **1^{er} et 2nd départ : 60 €** par personne
 - Pour un **3^{ème} départ : 50 €** par personne
 - Pour un **4^{ème} départ : 40 €** par personne
 - Pour un **5^{ème} départ : 30 €** par personne
- Les familles qui le souhaitent pourront mettre en place des actions d'autofinancement. Les sommes ainsi récoltées leur permettront d'épargner pour leur départ ou de pouvoir accéder, sur le lieu de vacances, à des activités culturelles ou de loisirs (musées, parcs d'attraction...) ainsi qu'à des petits « extras » (glaces du soir...). Une part « loisir » sera calculée, dans la grille budget (**Annexe 4**) au même titre que l'hébergement, l'alimentation et le transport. Ainsi, nous calculerons un montant plafond pour l'autofinancement.
- **Exceptionnellement**, elles pourront aussi obtenir une aide financière par le biais des Allocations Mensuelles, ceci en lien avec leur Travailleur Social les ayant orientées sur le projet. Le budget des vacances est calculé sans l'octroi de ces aides, car celles-ci sont demandées par le Travailleur Social que lorsqu'un évènement inattendu survient avant le départ (réparation de véhicule, changement de situation...). Préalablement à l'instruction de toute demande d'aide financière, le Collectif Vacances doit être informé par le Travailleur Social référent.

5-5 Coordination :

- Comité Technique :

Des réunions de travail régulières auront lieu entre les membres du comité technique afin de faire le point sur le suivi de l'avancée des projets de chaque famille.

Ce comité est composé de :

- l'assistante sociale de la CAF
- la CESF du Centre d'Animation de Firminy Vert
- la CESF de la Maison pour Tous et de l'Épicerie Sociale et Solidaire
- la CESF du Centre Social de Sous-Paulat
- l'Animateur du Centre Social Soleil Levant.

- Réunion de travail avec familles :

Des réunions de travail avec les familles auront lieu ponctuellement pour les associer notamment à l'écriture et l'évaluation du projet.

- Comité de Pilotage :

Composé du comité technique et des directeurs et responsables des structures partenaires, il a lieu au moins 2 fois par an. Les familles sont associées sur une partie de ce Comité de Pilotage.

- Comité de Direction :

Les responsables se réunissent ponctuellement pour préparer les comités de pilotage et valider le protocole de partenariat.

VI MONTAGE FINANCIER

- ⇒ Participation des familles sous forme d'épargne et éventuellement d'auto financement. Celle-ci est gérée par le Comité Technique (mise en place d'outils...) et versée sur le compte de Soleil Levant environ une fois par mois.
- ⇒ Subvention VACAF pour les familles en fonction de leur quotient familial en AVF ou AVS (pour les 1ers départs). Cette subvention est déduite par les hébergeurs du montant de la facture.
- ⇒ Chèques vacances ANCV par l'intermédiaire de Vacances Ouvertes envoyés à Soleil-Levant (Centre social adhérent de l'association) et redistribués aux familles en Juin.
- ⇒ Aide à la logistique versée par la CAF de St Etienne aux Centres Sociaux dans le cadre de départs vacances avec accompagnement social à l'autonome. Elle est gérée par Soleil Levant (290 euros par projet AVS) et sert à financer le projet et des formations.
- ⇒ Aides financières individuelles exceptionnelles sous forme d'Allocations Mensuelles Vacances attribuées par la Commission AM Vacances, commission gérée par le CCAS, le Conseil Général et les Associations Caritatives. Elle est versée soit aux familles soit aux hébergeurs.

La « **Fiche budget** » (**Annexe 4**), travaillée en suivi individuel, sera remise aux familles et aux travailleurs sociaux référents pour permettre de visualiser les différents financements.

VII MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT

Afin de choisir les modalités de mise en œuvre des actions d'autofinancement, une réunion a été organisée avec les familles qui souhaiteraient s'impliquer dans les actions.

Il a été décidé de reprendre le cadre d'intervention de l'année précédente pour le réajuster et le valider. Cela permet d'atténuer les malentendus afin que les familles s'approprient leurs actions.

Pour ce qui est de l'aspect financier et logistique, les familles seront associées aux professionnels. Une personne sera désignée pour chaque action. En ce qui concerne l'aspect financier, elle sera chargée de compter les bénéfices. Pour l'aspect logistique, elle sera en charge de la gestion du matériel, courses...

Par rapport aux bénéfices des actions, ils devront servir uniquement pour les projets vacances. Ils seront versés sur le compte épargne famille à Soleil Levant. Avant chaque action, la répartition des bénéfices sera votée à la majorité. Une fois validé, le vote ne pourra pas être remis en question.

Pour des familles qui ne partiraient pas en vacances l'année en cours, l'argent restera sur le compte pour un départ l'année suivante. Il ne pourra pas être restitué en absence de départ,

sauf cas exceptionnel (ex : déménagement sur une autre commune...) Pour chaque situation ceci sera revu avec le référent en charge de la famille.

Ces actions d'autofinancement sont ouvertes à toute personne faisant partie du projet vacances.

Une fois qu'un groupe est formé pour une action, personne ne peut venir s'y greffer (sauf si une personne absente doit être remplacée).

Chaque personne qui s'implique dans l'action, même si elle n'est pas présente aux réunions, doit se donner les moyens de se tenir informée de l'avancée des projets (comptes-rendus dans un cahier au Centre d'Animation de Firminy Vert, prise de contact avec les professionnels ou d'autres familles...). La répartition des tâches se fera avant chaque action.

En cas de conflits entre les familles, il a été décidé de se dire les choses au moment approprié (pas pendant le déroulement de l'action, ni en individuel auprès d'un membre du Comié Technique), lors de la réunion collective de bilan de l'action, et de communiquer dans **le respect d'autrui**. Cependant les ressentis doivent se dire afin de tourner la page. En cas de manquement à ces valeurs, les professionnels prendront des mesures de façon collégiale.

VIII EVALUATION DU PROJET

8-1 Evaluation en cours de projet

Des entretiens individuels avec les travailleurs sociaux du projet sont mis en place.

Ces temps permettent aux familles de faire le point sur leur séjour vacances notamment sur des sujets qui ne peuvent être abordés en collectif : budget, problème relationnel avec un enfant...

Lors de ces entretiens, nous tenterons de cibler au mieux les objectifs de la famille ainsi que ses attentes vis à vis du projet vacances. Ces échanges nous permettront aussi de voir l'évolution des représentations de la famille, mais aussi d'évaluer plus précisément le projet dans sa globalité.

Une évaluation du groupe sera également effectuée par le collectif grâce à l'observation et à l'analyse des échanges.

8-2 Réunion de bilan de septembre avec les familles

Ce temps permet d'allier un bilan du projet ainsi que des échanges conviviaux (sorties, pique-nique ...)

Au moment du bilan, différents sujets sont traités, cela permet :

- de favoriser les échanges entre les familles sur l'évolution de leur représentation des vacances, les lieux et sites d'hébergement, les modes de transport, les activités sur place...
- d'avoir la connaissance du vécu des parents et des enfants, aussi bien sur des aspects pratiques et organisationnels, que sur leurs ressentis,
- d'évaluer avec les familles l'accompagnement à la mise en place du projet : le contenu des réunions collectives et la façon dont elles ont été menées, le rôle des animateurs et travailleurs sociaux, les difficultés qu'elles ont pu éprouver ...
- de mesurer les effets de la place donnée aux familles au sein du projet.
- si de nouvelles familles sont intéressées par le projet 2016, elles seront éventuellement invitées à une partie de cette journée pour créer du lien entre familles.

ANNEXES

- Annexe 1 : « Fiche de liaison »
- Annexe 2 : « Planning du projet vacances famille »
- Annexe 3 : « Engagement réciproque »
- Annexe 4 : « Fiche budget »
- Annexe 5 : « Fiche épargne »
- Annexe 6: « Fiche navette »

COLLECTIF VACANCES FAMILLE FIRMINY

FICHE DE LIAISON

**du Travailleur Social Référent de la Famille
pour le Travailleur Social du Collectif Vacances**

Nous vous adressons Madame, Monsieur :

Domiciliés : Tel :

Numéro d'allocataire :

PRESENTATION DE LA FAMILLE

- Nombre de personnes :
 - ❖ Adultes (âges) :
 - ❖ Enfants (âges) :
- Composition des revenus de la famille : Salaires Chômage RSA Retraite
- Allocation Adulte Handicapé Autres ressources (à préciser) :
- Montant mensuel des ressources (prestations familiales incluses et hors Aide Logement) : €
- Montant mensuel des charges (crédits compris) :€
- Epargne mensuelle possible : € (minimum) et € (maximum)
à compter de quelle date, et sur combien de mois :
- Remarques :
 - Véhicule : Oui Non
 - Possibilité d'être accompagné sur leurs lieux de séjour (amis, famille...) :
 - Autres :
- Capacités à s'intégrer dans une démarche collective :

PROJET VACANCES (souhais)

- Lieu de vacances : Mer Océan Montagne Campagne
- Période choisie : Juillet Août
 Juin Septembre (en cas de scolarisation non obligatoire)
- Nombre de jours : 7j. 14j.
- Type d'hébergement : Location Pension complète Camping
- Objectifs du séjour déterminés par le travailleur social en lien avec la famille :
-
-
-
-

Travailleur social référent : Nom et Prénom :
Service :

Date :

 :

Fax :

COLLECTIF VACANCES FAMILLE FIRMINY**Planning du Projet Vacances en Famille****Planning des Jeudis de 14h à 16h au CAFV
du Projet Vacances Famille Firminy**

14h-15h = Travail et échanges sur les projets vacances

15h à 16h = Réflexion sur les actions d'autofinancement et organisation

Réunion de lancement du projet le 22 novembre 2014

Jeudi 11 décembre 2014 : 14h à 16h CAFV	Lidia – Coralie
Jeudi 18 décembre 2014 : 14h à 16h CAFV	Lauriane – Hugo
Jeudi 8 janvier 2015 : 14h à 16h CAFV	Lidia – Coralie
Jeudi 15 janvier 2015 : 14h à 16h CAFV	Lauriane – Christine
Jeudi 22 janvier 2015 : 14h à 16h CAFV	Lidia – Hugo
Jeudi 29 janvier 2015 : 14h à 16h CAFV	Lauriane – Christine
Jeudi 5 février 2015 : 14h à 16h CAFV	Lidia – Coralie
Jeudi 26 février 2015 : 14h à 16h CAFV	Lauriane – Christine
Jeudi 12 mars 2015 : 14h à 16h CAFV	Lidia – Coralie

Jeudi 26 mars 2015 : 14h à 16h CAFV : Réunion obligatoire

Jeudi 9 avril 2015 : 14h à 16h CAFV	Lidia – Coralie
Jeudi 7 mai 2015 : 14h à 16h CAFV	Lauriane - Lidia
Jeudi 21 mai 2015 : 14h à 16h CAFV	Hugo – Christine
Jeudi 28 mai 2015 : 14h à 16h CAFV	Lauriane - Lidia
Jeudi 4 juin 2015 : 14h à 16h CAFV	Christine - Coralie
Jeudi 11 juin 2015 : 14h à 16h CAFV	Lauriane– Lidia – Hugo
Jeudi 18 juin 2015 : 14h à 16h CAFV	Coralie – Christine

Jeudi 25 juin 2015 : 14h à 16h CAFV : Réunion obligatoire**Réunion de bilan le samedi 26 septembre 2015**

**ENGAGEMENT RECIPROQUE
DEPART EN VACANCES**

Le présent contrat est signé entre la famille
Domiciliée

et le Collectif Vacances Familles de Firminy (voir nom des personnes en fin de contrat).

Il est convenu ce qui suit :

Concernant les familles

➤ **Préparation du séjour**

La famille devra assister aux rendez-vous individuels fixés avec le Travailleur Social du Collectif (Mme Tel :)

La famille s'engage à participer aux rencontres collectives régulières qui seront organisées certains jeudis après-midi par mois au Centre d'Animation de Firminy Vert en fonction du calendrier ci-joint (au minimum une fois par mois). *Votre participation est essentielle, sans quoi le Comité Technique pourra envisager une remise en cause de votre projet vacances famille.*

De plus, 3 réunions sont obligatoires en grand groupe.

En cas d'empêchement, un justificatif devra être fourni.

La famille s'engage à avertir le collectif de tout changement de situation (familiale, professionnelle, ...).

➤ **Epargne financière et participation des familles**

La famille s'engage à épargner mensuellement auprès du collectif la somme déterminée avec le travailleur social du collectif selon la « Fiche d'Epargne » (au minimum 10 € par mois)

La famille devra participer au coût du séjour à hauteur de minimum 20% du coût total (hébergement, alimentation, transport, loisir) voir « Fiche Budget ».

➤ **Conditions de réservation**

Au moment de la réservation du séjour, la famille s'engage à régler l'acompte sollicité par le Centre de Vacances (montant maximum 30% du coût de l'hébergement).

Lors de cette réservation, la souscription d'une assurance annulation est obligatoire. En cas d'annulation du séjour non motivée (critères n'entrant pas en compte dans le cadre de l'assurance annulation), le séjour sera dû dans son intégralité.

➤ **Séjour**

Le transport se fera sous l'unique responsabilité des familles. La famille doit donc être assurée pour le nombre de personnes qu'elle transporte (voir pour chaque famille son propre contrat d'assurance). Elle doit aussi posséder la carte grise du véhicule et avoir présenté sa voiture au contrôle technique obligatoire. Le conducteur doit être en possession de son permis de conduire.

La famille devra également être assurée en responsabilité civile et en possession de son numéro de contrat d'assurance lors du séjour. Si les vacanciers sont propriétaires d'un animal de compagnie, ne pas oublier son carnet de vaccination et son attestation d'assurance.

La famille s'engage à respecter le règlement intérieur du centre de vacances.

Concernant le collectif

Le collectif s'engage à :

- Etudier la faisabilité du projet afin de **mettre la famille en situation de réussite**.
- **Aider les familles dans leurs démarches** de recherches, de réservation, de préparation matérielle...
- **Impliquer les familles** dans l'organisation du projet
- **Répondre aux interrogations** des familles par la mise en place de réunions d'informations et **en favorisant les échanges**
- **Mettre à la disposition des familles** la logistique nécessaire à la réalisation des différentes étapes du projet (ordinateur, téléphone...)
- Engager des **démarches auprès des partenaires** susceptibles d'aider les familles à la réalisation de leur projet (CAF, ANCV ...)
- **Bonifier l'épargne** effectuée par les familles à hauteur de :
 - Pour un 1^{er} et 2nd départ : **60 €** par personne
 - Pour un 3^{ème} départ : **50 €** par personne
 - Pour un 4^{ème} départ : **40 €** par personne
 - Pour un 5^{ème} départ : **30 €** par personne
- Donner aux familles qui le souhaitent la possibilité de mettre en place des **actions d'autofinancement** et de les accompagner dans leurs démarches.

Fait à

le

Signature de la famille
(si couple Madame et Monsieur)

Signature du collectif

Pour le collectif :

L. SERODON, C ESF à la Maison pour Tous et à l'Épicerie Sociale et Solidaire

H. FAYOLLE, animateur de territoire au Centre Social Soleil Levant

C. GEREY, Assistante Sociale CAF

L. MARTINEZ, C ESF au Centre d'Animation de Firminy Vert

C. CORNILLON, C ESF au Centre Social de Sous-Paulat

COLLECTIF VACANCES FAMILLE FIRMINY

FICHE BUDGET

Nom :
 Adresse :
 Nombre de Personnes :
 Type d'Accueil :

Prénom :
 Téléphone :
 N° Allocataire C.A.F. :
 Durée :

Adresse du séjour :	Coordonnées de l'Organisme de vacances :
---------------------	--

BUDGET DU SEJOUR

FRAIS de SEJOUR		Droit VACAF estimé à	
Hébergement		(.....% des frais d'hébergement maximum€)	
Adhésion		CHEQUES A.N.C.V. :	
Taxe de Séjour		60 € - 50€ - 40 € - 30 € par personne	
Assurance Annulation		EPARGNE FAMILIALE nécessaire	
Autres :		Acompte versé	
Coût total Hébergement		Part Alimentation (=80% des frais d'Alimentation)	
FRAIS d'ALIMENTATION		Part à épargner auprès du collectif (10 € minimum par mois après la réservation)	
7,50€ X Jours X personnes (pour personnes >3ans)		Montant total de l'Epargne	
FRAIS de TRANSPORT		AUTRES	
Coût total Transport		Total	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	
Loisirs (50 € / pers.)		Autofinancement (max. « Loisirs » + 80 % « Part à Epargner »)	

Montant à épargner à Sous-Paulat : € par mois sur mois. (minimum 10 €)

Travailleur Social Référent :

COLLECTIF VACANCES FAMILLE FIRMINY

FICHE NAVETTE à l'usage des référents

Date :

.....

A l'attention de :

.....

Institution :

.....

De la part de :

.....

Institution :

.....

Tel :.....

Fax :.....

INFORMATIONS RELATIVES A LA FAMILLE

NOM :.....

Prénom :.....

Adresse :

.....

Téléphone :.....

INFORMATIONS RELATIVES AU SEJOUR

Lieu :.....

Dates : Du au

Coût du séjour :..... €

Coût de l'alimentation :..... €

Coût du transport :..... € **Mode de transport :**.....

Coût global du séjour

..... €

Montant de l'épargne mensuelle :..... €

Epargne prévue à partir de :.....

CORRESPONDANCE :

